



Vol et diffusion de données informatiques privées

Par **IERWAN LAFFETER**, le **21/03/2009** à **19:15**

à mon insue, une collègue de travail a fait une copie de mon disque dur qui contient des données perso (comptes, photos, courriers perso,) et l'a transmis à une personne que je ne connais pas rn j'en ai les preuves incontestables rn pourquoi, à qui d'autre, je n'en sais rien rn n'est une atteinte à ma vie privée? quelles sont les sanctions prévues ? rn Puis obtenir la destruction de ces copies? rn en vous remerciant

Par **frog**, le **21/03/2009** à **19:26**

[citation] j'en ai les preuves incontestables [/citation] rn Plus précisément ? rn rn Enfin, indépendamment de ce détail, plusieurs délits sont réunis : rn rn- L'accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données (un an d'emprisonnement, 15.000 euros d'amende), article 323-1 al. 1 du Code Pénal rn- L'atteinte au secret des correspondances (un an d'emprisonnement, 45.000 euros d'amende), article 226-15 du Code Pénal rn- L'atteinte à la vie privée par transmission, sans son consentement, de l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé (un an d'emprisonnement, 45000 euros d'amende), article 226-1 du Code Pénal. rn rn Allez faire un tour chez les hommes en bleu et déposez une plainte pour ces trois motifs. Le reste sera tout seul. Informez également votre employeur, afin qu'il use de son pouvoir de sanction à l'égard de votre collègue.

Par **IERWAN LAFFETER**, le **21/03/2009** à **19:43**

merci beaucoup- très clair